



La réforme de l'administration territoriale de l'État

Les orientations de la MIRATE



La réforme de l'administration territoriale de l'État

- Sous l'autorité des préfets de région : les directions régionales des ministères et le pilotage des politiques publiques.
- Sous l'autorité des préfets de département : 2 ou 3 DDI (directions départementales interministérielles) pour répondre aux besoins des citoyens sur le territoire ; notamment une DDT (direction départementale des territoires), créée à partir de la DDEA ; également une DDCS (cohésion sociale) et une DDPP (protection des populations)

La réorganisation des services départementaux de l'État

Réflexion pilotée par la MIRATE. La MIG du MEEDDM et le CSI du MAAP ont coprésidé le groupe de travail SIG, qui a proposé:

- d'étendre aux DDT le dispositif mis en œuvre dans les DDEA et résultant de la convergence des méthodes, des outils et de l'organisation des 2 ministères dans le domaine de l'IG
- d'adopter pour les autres DDI et les préfetures les mêmes concepts en matière d'information géographique, le même vocabulaire, les mêmes standards, le même modèle d'organisation.



Des orientations approuvées

Cette proposition a été approuvée et la circulaire du 11 juin 2009 du secrétaire général du gouvernement aux préfets de département cite, parmi les dispositions retenues par le comité des secrétaires généraux des ministères, « l'extension, en matière de système d'information géographique (SIG), du dispositif MEEDDAT-MAP qui a fait ses preuves dans les DDEA, aux autres ministères à réseau territorial ».



Les conclusions du groupe SIG (1)

Support des DDT aux autres DDI et à la Préfecture :

- pour adopter les mêmes concepts en matière d'IG, le même vocabulaire, les mêmes standards, le même modèle d'organisation de leurs SIG ;
- dans la limite de leurs moyens, pour participer à leurs propres travaux de structuration et à leurs formations internes qui seront organisées par leurs référents.



Les conclusions du groupe SIG (2)

- Élargissement du protocole signé par le MEEDDM et le MAAP avec l'IGN aux ministères de l'intérieur, de la culture, de la santé et à la DGCCRF
- Ouverture à tous les ministères concernés de la COVADIS (commission commune MEEDDM-MAAP pour la standardisation des données géographiques)



Les conclusions du groupe SIG (3)

- Prise en compte de l'outil de gestion de crise des préfectures (SYNERGI) dans le dispositif IG commun
- Ouverture du dispositif aux unités territoriales des DRAC
- Étude des synergies possibles avec les ARS



Les conclusions du groupe SIG (4)

- Formation d'un référent par département en 2010 et 2011
- Formation "de masse" des agents des préfectures, DDT, DDCS, DDPP, DDCSPP, UT DRAC en 2011 et 2012.